

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

COLLÈGE

**VOTONS
POUR**



éducation
Sud
Union
syndicale
Solidaires

UNE AUTRE

ÉCOLE

UNE AUTRE

SOCIÉTÉ

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

COLLÈGE

Depuis 2017, 7900 postes ont été supprimés dans le second degré, soit l'équivalent de 170 collèges. Les effets en sont désastreux : explosion des effectifs par classe, mobilité entravée des personnels, manque de remplaçant-es et explosion des heures supplémentaires...

Les personnels ne bénéficient pas des formations nécessaires pour lutter contre les difficultés scolaires des élèves et accueillir dans les classes les élèves allophones ou en situation de handicap. Pourtant le collège unique est une conquête progressiste qu'il faut défendre.

2018 - 2022 NOS ACTIONS

- SUD a mis ses moyens juridiques au service des collègues engagé-es dans le mouvement de rétention de copies. Cela a permis de contrer les nombreux mensonges (et menaces !) de Blanquer.

de la jeunesse pour le climat et a également mis en place une boîte à outils afin d'agir concrètement dans nos établissements. C'est ainsi que la végétalisation de plusieurs cours d'établissements a été obtenue.

- Accompagnement des victimes de violences sexistes ou sexuelles : SUD a formé en 4 ans plusieurs milliers de collègues à identifier et combattre les violences sexistes et sexuelles au travail et a accompagné des dizaines de collègues pour faire reconnaître les agressions, obtenir la protection fonctionnelle et condamner les agresseurs.

- Dans les CHSCT, SUD a agi pour contraindre l'employeur à appliquer la loi et à agir pour reconnaître les situations et protéger les collègues.

- En participant à construire un mouvement de grève reconductible et interprofessionnel SUD a participé à empêcher la promulgation de la réforme des retraites. Celle-ci aurait été tout particulièrement défavorable aux enseignant-es.



- SUD éducation se bat pour une école réellement inclusive, notamment aux côtés des personnels AESH, pour défendre leurs droits et les conditions d'accompagnement des élèves en situation de handicap. Les mobilisations impulsées par SUD ont permis l'obtention d'avancées avec le passage d'AVS au métier d'AESH et la CDIisation en 2014, puis la grille indiciaire en 2021 et la prime rep/rep+ en 2022. Cependant, cela est loin d'être satisfaisant : il faut gagner un vrai statut pour les AESH et des conditions d'accompagnement

des élèves en situation de handicap à la hauteur des enjeux.

- Durant la crise sanitaire et notamment le premier confinement, les équipes de SUD sont restées mobilisées : mise en place de FAQ, ressources, réunions d'information en ligne, accompagnement des collègues en cas de retraits de salaire contraires aux règles alors en vigueur...

- SUD éducation a défendu les équipes pédagogiques lorsqu'elles étaient prises à partie par des chef-fes d'établissement autoritaires ou maltraitant-es avec les personnels.

- Engagé pour la justice climatique, SUD a soutenu les grèves

NOS ÉLU·ES S'ENGAGENT

Les élu-es SUD éducation s'engagent à :

- Porter les valeurs défendues par SUD éducation
- Garantir l'égalité de traitement des collègues et lutter contre les passe-droits
- Relayer les revendications des établissements en lutte
- Se faire les porte-paroles des collègues dans les instances
- Rédiger des comptes-rendus réguliers et vous informer largement
- Défendre les personnels dans les commissions disciplinaires, dans le respect des valeurs de SUD éducation (anti-racisme, anti-sexisme, anti-LGBTphobie...)
- Se former afin de défendre au mieux les collègues
- Ne tirer aucun avantage personnel de leur mandat

La charte complète sur : sudeducation.org/sud-education/statuts/charte-elu-es-sud

MODE D'EMPLOI

OÙ JE VOTE ?

Pour les enseignant-es titulaires :

- CSA ministériel (tous les personnels du ministère)
- CSA académique (tous les personnels de l'académie)
- CAPA académique (tous les personnels titulaires du 2^d degré de l'académie)
- CAPN (tous les personnels titulaires du 2^d degré du ministère)

Pour les enseignant-es non titulaires :

- CSA ministériel (tous les personnels du ministère)
- CSA académique (tous les personnels de l'académie)
- CCP des personnels d'enseignement et d'éducation (toutes et tous les enseignant-es et CPE contractuel-les de l'académie)



COMMENT JE VOTE ?

1 Accès au portail élection

<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022>

- Réception d'un mail sur l'adresse professionnelle pour accéder au portail électeur.
- Il est alors demandé de créer un mot de passe, de le confirmer et de créer une question « défi » qui pourra servir en cas d'oubli du code de vote.
- En cas d'oubli du mot de passe du portail élection ou de non-réception du lien, le bouton réassort renvoie un mail sur la boîte professionnelle.

2 Accès à l'espace de vote

- En cliquant « Je vote » après l'ouverture du scrutin depuis le portail élection.
- Puis en saisissant le code de vote figurant sur la notice individuelle de vote remise sur le lieu de travail.
- Je vote SUD éducation aux 4 scrutins.

En cas d'oubli, plusieurs procédures de réassort existent.



En savoir plus

Membres de l'Union syndicale Solidaires, nous défendons une autre vision du syndicalisme, fondée sur la démocratie à la base et l'autogestion dans la vie du syndicat. SUD éducation se bat au quotidien pour une école publique, gratuite, laïque, égalitaire et émancipatrice.

Union syndicale
Solidaires





SUD éducation est un syndicat intercatégoriel

qui s'efforce d'unir les revendications des personnels de la maternelle à l'université, dans les écoles, les collèges, les lycées, les universités et tous les services. Nous portons un syndicalisme de lutte qui défend les droits des personnels sans compromission avec la hiérarchie.

VOTER SUD

C'EST VOTER POUR...



Des créations de postes pour un vrai accueil médico-social des élèves (AESH, Infirmier-es, Assistant-es de Service Social, Psy-EN...).



Un temps de service global réduit à 14h devant élèves et 3h de travail en équipe (pour les certifié-es).



Une augmentation des salaires largement supérieure à l'inflation sans condition et l'abrogation du jour de carence.



Des recrutements pour une véritable baisse des effectifs par classe : des classes avec 16 élèves maximum dans toute l'éducation prioritaire, 20 élèves maximum en collège, 25 en lycée général et technologique.



Une véritable formation initiale et continue pour faire face aux enjeux actuels du collège : inclusion scolaire, accueil des élèves allophones, lutte contre les inégalités, reconversion écologique de l'école et de la société...

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

VOTONS POUR
UNE AUTRE | UNE AUTRE
ÉCOLE | SOCIÉTÉ